



Apport initial sur l'achat d'une maison placée sur un terrain

Par **COUTAND**, le **28/03/2009** à **12:31**

Bonjour,
Je souhaite acheter une maison située sur un terrain.
Le prix principal est 330000 euros.
Disposant d'un faible apport initial ma banque demande
Un apport de 63000 ce qui dépasse mes possibilités.
Est-il possible de verser 40000 euros au vendeur ce qui diminuerait mon apport initial, et en conséquence mes frais de notaire, bancaire, et mes versements mensuels?

Par **Paula**, le **28/03/2009** à **16:19**

Bonjour,
Je ne vois pas bien le rapport entre la demande de la banque et votre souhait de verser 40.000 euros au vendeur ???
Merci de plus de précisions.
Cordialement

Par **COUTAND**, le **28/03/2009** à **21:33**

Hauts-de-Seine, Le 28/03/2009 12:31
Bonjour,
Je souhaite acheter une maison située sur un terrain.
Le prix principal est 330000 euros.
Disposant d'un faible apport initial ma banque me demande un apport de 63000 ce qui dépasse mes possibilités.
Est-il possible de verser 40000 euros au vendeur ce qui (dixit la banque) réduirait mon apport initial à zéro, et en conséquence mes frais de notaire, bancaire, et mes versements mensuels?
Est-ce légal?
Merci

Par **COUTAND**, le **29/03/2009** à **03:39**

Le 28/03/2009 21:33
Hauts-de-Seine, Le 28/03/2009 12:31
Bonjour,
Je souhaite acheter une maison située sur un terrain.
Le prix principal est 330000 euros.
Disposant d'un faible apport initial ma banque me demande un apport de 63000 ce qui dépasse mes possibilités.
Est-il possible de verser 40000 euros au vendeur en ramenant le prix principal à 290000 euros, ce qui (dixit la banque) réduirait mon apport initial à zéro, et en conséquence mes frais de notaire, bancaire, et mes versements mensuels?
Est-ce légal?
Merci Paula

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **09:21**

Bonjour,
Oke. Vous êtes en train de me parler d'un "dessous de table" c'est à dire verser 4.000,00 euros au vendeur qui n'apparaîtraient pas dans la vente chez le Notaire.
Ce n'est pas légal, mais c'est une pratique courante qui se fait, en accord avec le vendeur bien sûr, et chez le Notaire pendant que ce dernier s'absente un moment de la pièce pour que la transaction se fasse.
En effet, ça réduit les frais.
Et le vendeur est gagnant également.
Demandez-lui s'il est d'accord sur cette façon de procéder.
Cordialement

Par **COUTAND**, le **29/03/2009** à **10:13**

C'est bien ce que je pensais.
Merci beaucoup Paula

Par **Paula**, le **29/03/2009** à **10:16**

Bonjour et bon dimanche,
A votre disposition toujours avec plaisir.
Cordialement